



**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Objet : Aménagement d'un local commercial au 85, rue de l'Alzette

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un crédit spécial de **700 000,00 €** concernant l'aménagement d'un local commercial au 85, rue de l'Alzette .

Le crédit devra être inscrit à l'article 4/499/221311/19080 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019.

Il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2019 à l'article 4/650/221311/99584 - Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Daniel Ventura Marques

MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE - CREDITS SUPPLEMENTAIRES 2019

29-03-2019 1 CS - EXERCICE 2019

Article à augmenter	Libellé	Crédit actuel	Augmentation	Nouveau crédit	Article à diminuer	Libellé	Crédit actuel	Diminution	Nouveau crédit
4/499/221311/19080	Immeuble rue de l'Alzette, 85 - aménagement local commercial	0,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	4/822/221311/19041	Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - immeubles bâtis	12 000 000,00 €	700 000,00 €	11 300 000,00 €